

Extrait

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres

**PRESENTS :**

Sandrine GAYET Vice- présidente,  
Stéphane BEC, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL,  
Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : 10

En exercice : 10

Présents : 6

**ABSENTS :**

Coralie BOURDELAIN Présidente  
Nicolle ANGELIER

Qui ont pris part au vote : 8

**PROCURATIONS :** Patrick HERVE à Caroline DRIOL

Geneviève COURSIMAULT à Cathy PELOSO

Date de la convocation

24 novembre 2025

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Délibération n°1**

**OBJET :** Subvention inscrite au BP CCAS 2025 à l'article 65748 pour une association caritative

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une subvention d'un montant de **850,00 €** a été inscrite au BP CCAS 2025 pour une association caritative.

L'association qui a été choisie :

**UDSP Isère** dont le siège social est fixé Le Manival, 11 avenue du Vercors à Meylan (38243) bénéficiera de la somme de 850,00 €.

Par conséquent, cette subvention sera versée à l'association UDSP avant la fin de l'année 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 8 décembre 2025

Pour Copie Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Sandrine GAYET

